

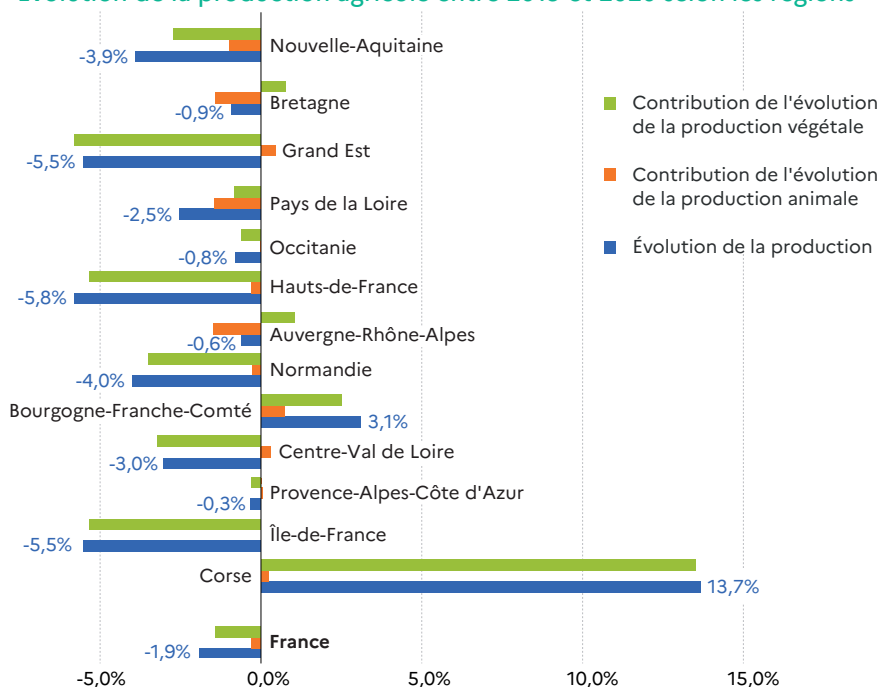
Comptes régionaux de l'agriculture 2020

Baisse marquée des productions végétales dans une majorité de régions

En 2020, la production agricole en valeur diminue fortement, dans un peu plus de la moitié des régions. Elle diminue légèrement en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur et augmente nettement en Bourgogne-Franche-Comté et en Corse. Ces évolutions contrastées entre régions s'expliquent pour une grande partie par l'évolution des productions végétales. Les consommations intermédiaires sont en baisse dans la grande majorité des régions sous l'effet d'une baisse du prix de l'énergie et d'une moindre consommation en engrais et amendements. Les subventions d'exploitation évoluent peu, l'année 2020 marquant la fin de la période de convergence des paiements de base de la PAC opérée entre 2015 et 2019, qui s'est traduite par un transfert progressif des régions du nord de la France au profit des régions plus méridionales. La valeur ajoutée brute diminue dans une majorité de régions en 2020 en lien avec la baisse en valeur des productions végétales.

En 2020, pour la deuxième année consécutive, la production agricole hors subventions diminue au niveau national (- 1,9 % en valeur) (graphique 1), sous l'effet combiné d'une baisse importante de la production végétale en valeur (- 2,4 %) et d'une diminution plus contenue des productions animales (- 0,9 % en valeur). La baisse de la production de céréales en volume ainsi qu'une mauvaise année viticole en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur expliquent en partie les résultats sur les productions végétales. Onze régions métropolitaines sur treize sont concernées par cette évolution négative : les deux exceptions sont la Bourgogne-Franche-Comté après une année 2019 très défavorable et la Corse portée par un rebond sensible des productions de vins et de fruits (clémentines). La baisse de la production totale est plus prononcée dans les régions les plus au nord (Hauts-de-France, Grand Est, Normandie et Île-de-France) et plus contenue en Bretagne, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte

Graphique 1
Évolution de la production agricole entre 2019 et 2020 selon les régions



Lecture : entre 2019 et 2020, la production agricole de la Nouvelle-Aquitaine diminue de 3,9 % (en valeur). Ce recul résulte essentiellement d'une baisse de la production végétale qui contribue à 2,7 points et à une légère baisse de la production animale qui contribue à hauteur de 1 point.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

d'Azur et en Occitanie (graphique 1). La crise sanitaire a perturbé quelques productions, notamment de légumes, lors du premier confinement, du fait de difficultés de logistiques et de l'absence de la main-d'œuvre saisonnière. Néanmoins, ce sont les conditions météorologiques qui ont eu le plus d'impact sur les productions agricoles en 2020.

Une forte baisse en volume de la production végétale, notamment au nord de la Loire

La baisse de la production végétale en valeur (- 2,4 %) en 2020 résulte d'une forte baisse de la production en volume (- 4,8 %) compensée pour moitié par un rebond des prix (+ 2,5 %) (tableau 1). Les baisses en volume sont fortes (baisses supérieures à 8 %) en Île-de-France, Grand Est, Normandie et Centre-Val de Loire ; elles sont comprises entre 5 et 8 % en Hauts-de-France et dans les régions du littoral Atlantique : Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine et sont plus modérées en Occitanie. Les productions végétales, en volumes, sont en hausse légère en Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur et en nette hausse en Corse et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Forte baisse de la production de céréales en volume

La production de céréales a diminué de presque 20 % en moyenne en France en volume ; la baisse concerne toutes les régions. Elle est un peu moins prononcée (entre 10 et 12 %) dans les deux premières régions céréalières en 2020 : Grand Est et Hauts-de-France. Elle est en revanche supérieure à 20 % en Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Occitanie ou en Bourgogne-Franche-Comté. Dans toutes les régions, les prix des céréales sont orientés à la hausse grâce, en particulier, à une demande chinoise soutenue. Ils permettent de compenser en partie la perte de récolte en volume, l'évolution en valeur étant par exemple neutre en Grand Est et de l'ordre de - 6 % en Hauts-de-France.

En 2020, sous l'effet essentiellement d'une hausse des surfaces, la production de pommes de terre a augmenté de 3 % en volume. La production en volume est stable dans les Hauts-de-France et en Bretagne, elle est en

hausse modérée en Centre-Val de Loire et en hausse soutenue (plus de 10 %) en Normandie et Grand Est. À elles cinq, ces régions concentrent près de 90 % de la production de pommes de terre. Les prix en baisse dans les Hauts-de-France et le Grand Est influencent fortement le prix moyen au niveau national, qui baisse légèrement en dépit de hausses dans les autres régions métropolitaines.

La production de betteraves est encore plus concentrée géographiquement, les deux premières régions Hauts-de-France et Grand Est concentrant 75 % de la production, et les cinq premières (Île-de-France, Centre-Val de Loire et Normandie en plus des deux premières) 98 %. En 2020, les surfaces diminuent de 6 % par rapport à 2019. L'absence de gel en hiver et les températures élevées du printemps ont, par la suite, favorisé l'arrivée précoce de pucerons, vecteurs des virus de la jaunisse. La production en volume a ainsi fortement chuté, d'environ 25 % en Hauts-de-France, de 20 % en Grand Est et de près de 50 % dans les autres régions. La hausse des prix, comprise entre 10 et 15 % pour quatre de ces régions, n'est pas de nature à empêcher une baisse en valeur significative dans toutes les régions.

Des difficultés de commercialisation pour le vin en période de crise sanitaire

Après une année viticole 2019 particulièrement difficile, la production en volume est orientée à la hausse en 2020 à l'exception notable du Champagne. Dans le détail, le rebond est important en Bourgogne-Franche-Comté (+ 22,5 %) et dans les Pays de la Loire (+ 40 %) mais ne compense pas la baisse très importante subie en 2019. En Nouvelle-Aquitaine, en Centre-Val de Loire ou en Auvergne-Rhône-Alpes, la hausse est plus modérée (de l'ordre de 6 %) tout comme l'avait été la diminution l'année précédente. En Occitanie ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la production en volume est stable après une année 2019 d'évolution déjà peu marquée. La situation est plus favorable en Corse avec une progression de la production en volume de 14,8 % qui fait plus que compenser la faible baisse de 2019. La Corse est également la seule région viticole où la contribution des prix à l'évolution de la valeur est positive. Dans toutes les autres régions viticoles les prix sont orientés à la baisse en lien notamment avec les difficultés de commercialisation consécutives à la crise sanitaire et à la fermeture des restaurants.

Tableau 1
Évolution de la production végétale en valeur, volume et prix

	Évolution 2020/2019 de la production végétale en valeur	Évolution 2020/2019 en volume	Évolution 2020/2019 liée à la variation des prix
		%	
Nouvelle-Aquitaine	- 4,1	- 5,2	1,2
Bretagne	3,0	- 7,5	11,4
Grand Est	- 7,7	- 11,3	4,1
Pays de la Loire	- 2,4	- 6,3	4,3
Occitanie	- 0,9	- 3,7	2,9
Hauts-de-France	- 7,7	- 6,6	- 1,2
Auvergne-Rhône-Alpes	2,4	10,3	- 7,1
Normandie	- 7,6	- 9,4	2,0
Bourgogne-Franche-Comté	4,2	1,3	2,9
Centre-Val de Loire	- 4,3	- 8,3	4,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 0,3	1,2	- 1,5
Île-de-France	- 6,1	- 12,8	7,7
Corse	17,9	14,4	3,1
France	- 2,4	- 4,8	2,5

Lecture : entre 2019 et 2020, la valeur de la production végétale hors subventions, diminue de 7,7 % en Grand Est. La perte en volume, c'est-à-dire à prix constants, est de 11,3 %. La hausse des prix de production s'élève à 4,1 %.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Une hausse des prix des fruits d'été dans toutes les régions

La crise sanitaire a également eu une influence sur la commercialisation des fruits et légumes avec un changement de nature de la demande : plus forte consommation à domicile pendant la période de confinement et ralentissement des échanges internationaux.

La production de fruits est stable en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientée à la baisse en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine ; à elles trois, ces régions concentrent plus de 70 % de la production de fruits en métropole. Le repli est plus modéré en Auvergne-Rhône-Alpes et la situation est contrastée dans la vallée de la Loire (baisse en Pays de la Loire et légère hausse en Centre-Val de Loire). Le rebond de la production d'agrumes permet à la Corse d'afficher la plus forte évolution de la production de fruits en volume (+ 23,2 %). Avec des prix des fruits d'été en hausse, à l'exception notable de la cerise, la contribution des prix à l'évolution de la production en valeur est positive dans toutes les régions.

Les évolutions de la production en volume de légumes sont peu dispersées. La hausse de la consommation à domicile des légumes, en lien avec le premier confinement, contribue à la bonne tenue des prix qui bénéficie à de nombreux légumes et à l'ensemble des régions à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur, affectée par la forte baisse du prix des laitues.

Des fluctuations plus faibles pour la production animale

En 2020, la production animale diminue de 0,9 % sous l'effet d'une baisse des prix (- 1,3 %) plus forte que la faible hausse des volumes (+ 0,4 %). Les évolutions d'ensemble des différentes régions métropolitaines sont contrastées mais avec des variations de plus faible ampleur que celles de la production végétale, ce qui explique la faible contribution de la production animale aux évolutions d'ensemble.

La production de bovins évolue différemment selon les races et les régions. En Auvergne-Rhône-Alpes, la forte baisse de la production en valeur résulte d'une diminution en volume et d'une contribution faible des prix. En

Tableau 2

Évolution des consommations intermédiaires en valeur, volume et prix

	Évolution 2020/2019 des consommations intermédiaires en valeur	Évolution 2020/2019 en volume	Évolution 2020/2019 liée à la variation des prix
		%	
Nouvelle-Aquitaine	- 3,6	- 2,3	- 1,3
Bretagne	-0,6	0,0	- 0,6
Grand Est	- 1,0	0,0	-1,0
Pays de la Loire	- 1,6	-1,2	- 0,5
Occitanie	- 0,9	0,0	- 0,9
Hauts-de-France	- 2,2	- 0,5	- 1,7
Auvergne-Rhône-Alpes	- 0,4	0,3	- 0,7
Normandie	- 0,5	0,3	- 0,7
Bourgogne-Franche-Comté	- 1,7	- 0,6	- 1,1
Centre-Val de Loire	- 0,6	- 0,4	- 0,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 0,7	0,0	- 0,7
Île-de-France	- 2,6	- 0,7	- 1,9
Corse	-1,2	- 0,7	- 0,5
France	- 2,0	- 0,6	- 1,4

Lecture : entre 2019 et 2020, la valeur des consommations intermédiaires diminue de 0,6 % en Bretagne. Cette évolution résulte essentiellement d'une baisse des prix.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Bretagne et Grand Est, les volumes et les prix sont à peu près stables. En Pays de la Loire et en Normandie, la production en valeur baisse d'environ 5 %, la diminution étant portée par les volumes en Pays de la Loire et à parts égales entre volumes et prix en Normandie.

Après une forte hausse des prix (plus de 20 %) en 2019, la conjoncture de la filière porcine est différente en 2020. La production en volume est stable et les prix sont en baisse relativement modérée pour le secteur (- 4,8 %). Les résultats d'ensemble sont très proches de ceux de la Bretagne qui assure plus de la moitié de la production métropolitaine.

La production de volailles est orientée à la baisse dans une majorité de régions avec toutefois une différence entre la Nouvelle-Aquitaine, où la baisse en volume est prononcée (- 10,8 %) en raison notamment de difficultés spécifiques sur la filière des palmipèdes à foie gras pendant la crise sanitaire, et les autres régions, où la baisse est modérée (comprise entre 0 et 4 % dans huit régions). La production de volailles est en hausse sensible (+ 9,2 %) en Bourgogne-Franche-Comté après une année 2019 déjà favorable.

La production d'œufs en France est confrontée à d'importantes transformations avec une part croissante des œufs bio, de poules élevées en plein air ou au sol. Cette amélioration de la qualité se traduit par une augmentation des volumes de 2,5 %. Les prix diminuent de 6,8 %. Seule la Nouvelle-Aquitaine et la Corse subissent des baisses en volume.

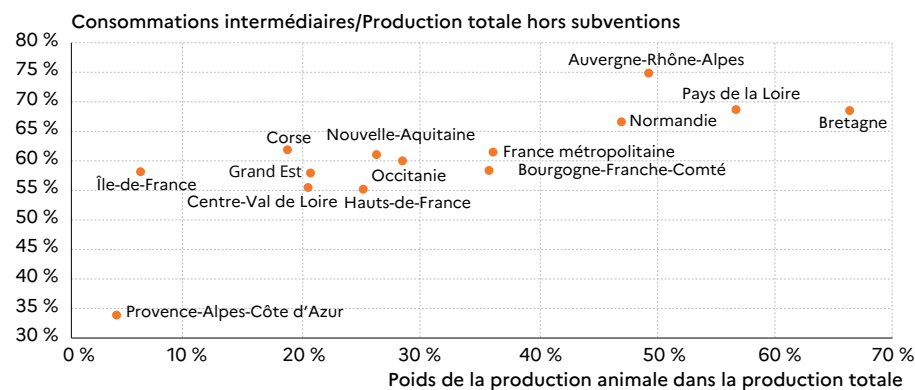
Après une bonne année 2019, les évolutions de la production de lait et produits laitiers en valeur sont plus contrastées avec une hausse en valeur en Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Centre-Val de Loire, une stabilité en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté, une baisse modérée en Bretagne et Pays de la Loire et une baisse plus marquée en Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La faible baisse des prix est générale.

Des consommations intermédiaires en baisse

Les consommations intermédiaires diminuent en valeur dans toutes les régions (tableau 2) essentiellement sous l'effet de deux facteurs : la baisse du prix de l'énergie et la diminution en volume des consommations d'engrais et amendements.

Graphique 2

Poids des consommations intermédiaires dans la production totale en fonction du poids de la production animale dans la région



Lecture : en Occitanie en 2020, la production animale représente 28 % de la production totale hors subventions. Le poids des consommations intermédiaires dans la production totale (hors subventions) s'élève à 60 %.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

La part des consommations intermédiaires dans la production est très dépendante de la spécialisation des exploitations. La part régionale des consommations intermédiaires est corrélée positivement à la part de la production animale dans l'ensemble de la production agricole (*graphique 2*). En Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie, le poids des consommations intermédiaires dans leur production est élevé, ce qui explique une moindre valeur ajoutée à production donnée.

Peu de variations des subventions en année de transition de la PAC

Entre 2019 et 2020, les évolutions régionales de montants de subventions reflètent surtout la transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui était comptabilisé comme une subvention d'exploitation à la différence des allègements de charges pérennes qui le remplacent. La baisse des subventions, liée à ce transfert, est perceptible dans les régions utilisatrices de main-d'œuvre salariée, en Provence-Alpes-Côte d'Azur notamment (*graphique 3*). Les aides de la PAC constituent toujours l'essentiel des subventions et sont très stables entre 2019 et 2020 en année de transition entre deux programmations (2015-2019 et 2023-2027). La part allouée à chacune des enveloppes des aides du 1^{er} pilier est restée stable.

Le mouvement de convergence interne programmé entre 2015 et 2019 est terminé et on n'observe plus de transfert

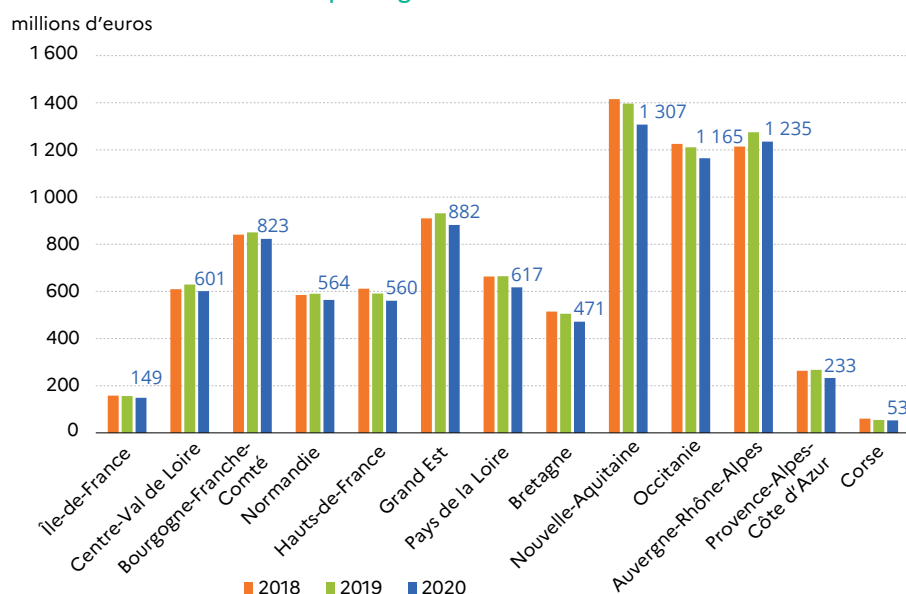
des régions à dominante céréalière de la moitié nord de la France, qui avaient historiquement des aides à l'hectare plus élevées, vers les régions méridionales.

Baisse de la valeur ajoutée brute dans une grande majorité de régions métropolitaines

En 2020, la valeur ajoutée brute chute de 1,8 % en valeur au niveau national (*tableau 3*). Cette baisse est la conséquence d'une diminution de la production au prix de base, y compris subventions sur les produits (- 2,5 %), en partie compensée par une baisse des consommations intermédiaires en valeur (- 2,0 %).

Graphique 3

Ensemble des subventions par région 2018-2019-2020



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Cette baisse de la valeur ajoutée brute s'observe dans une majorité de régions (11 sur 13) mais de manière plus ou moins prononcée. Les évolutions négatives les plus importantes, de l'ordre de 10 %, s'observent dans les régions du nord durement touchées par la sécheresse au printemps (Normandie, Hauts-de-France, Grand Est et Île-de-France). La valeur ajoutée brute diminue de 5 à 7 % en Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Elle est quasiment stable dans les autres régions (légère baisse en Bretagne), à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté après une année 2019 difficile, et de la Corse grâce aux bons résultats de la viticulture et des agrumes.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (voir *Définitions*). Son évolution s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation. Entre 2019 et 2020, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent la même hiérarchie des régions.

François Gitton, Christelle Roineau
SSP - Bureau des statistiques
sur les productions et
les comptabilités agricoles

Tableau 3
Valeur ajoutée et évolution entre 2019 et 2020

	Valeur ajoutée brute		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif	
	Valeur 2020	Évolution 2020/2019	Valeur 2020	Évolution 2020/2019	Valeur 2020	Évolutions en termes réels
	M€	%	M€	%	K€/actif	%
Île-de-France	436	- 9,2	554	- 7,5	71,0	- 9,0
Centre-Val de Loire	2 017	- 5,8	2 506	- 5,1	75,2	- 6,4
Bourgogne-Franche-Comté	2 282	10,2	2 928	6,9	66,0	5,0
Normandie	1 852	- 10,1	2 242	- 9,3	56,1	- 10,7
Hauts-de-France	2 925	- 9,8	3 358	- 8,8	80,6	- 10,7
Grand Est	3 424	- 11,0	4 096	- 10,4	61,6	- 11,5
Pays de la Loire	2 270	- 4,4	2 690	- 5,2	47,3	- 6,8
Bretagne	2 838	- 1,6	3 158	- 2,5	61,7	- 4,3
Nouvelle-Aquitaine	4 332	- 4,3	5 206	- 5,1	45,5	- 6,6
Occitanie	2 868	- 0,7	3 658	- 1,4	39,6	- 3,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1 636	- 1,4	2 538	- 2,5	32,1	- 3,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 306	- 0,2	2 436	- 1,6	64,7	- 4,2
Corse	117	46,1	146	29,5	30,6	23,1
France	-	- 1,8	-	- 2,6	-	- 5,0

Lecture : en Normandie, la valeur ajoutée brute s'élève à 1 852 M€ en 2020 en baisse de 10,1 % sur un an. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) obtenue en ajoutant à la valeur ajoutée brute les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production s'élève à 2 242 M€ en baisse de 9,3 % sur un an. Ramenée au nombre d'actifs, la VABCF s'élève à 56 100 € par actif, en baisse de 10,7 % sur un an mesurée en termes réels, c'est-à-dire une fois enlevée la hausse des prix du PIB entre 2019 et 2020 (+ 2,5 %).

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) est établi en conformité avec le système européen des comptes (SEC) 2010. La branche agricole est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées en subventions sur les produits et subventions d'exploitation. Les premières représentent environ 12 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aides aux bovins allaitants). Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agro-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit (les subventions sur les produits représentent moins de 3 % de la valeur de la production dans toutes les régions), moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Les consommations intermédiaires de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...).

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires. **La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF)** se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production.

Source

Les comptes régionaux de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sous la coordination du Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Pour en savoir plus

Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation Dossier n°2021-4, juillet 2021
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2104/detail/>



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : SSP
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2021